

DEC171801DR07

Décision portant nomination de Mme Marie LUCCHI LAVILLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5206 intitulée « Triangle. Action, discours, pensée politique et économique »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5206 intitulée « Triangle. Action, discours, pensée politique et économique » et nommant M. Claude GAUTIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5206¹ en date du 14/06/2017 (conseil de laboratoire) ;

Considérant que Mme Marie LUCCHI LAVILLE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS, les 15, 16, 22 et 23 mai 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie LUCCHI LAVILLE, secrétaire générale adjointe est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5206 intitulée « Triangle. Action, discours, pensée politique et économique », à compter du 14/06/2017.

Mme Marie LUCCHI LAVILLE, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie LUCCHI LAVILLE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 15/06/2017

Le directeur de l'unité

Visa du partenaire
Ecole Normale Supérieure de Lyon

Visa du délégué régional du CNRS



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)